



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022

ID : 083-218300036-20220412-DCM2022...029-DE



Délibération N°2022-029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,
Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN,
Carmen FERNAGUT représentée par Aude ABIME.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

SECURISATION DE L'ECOLE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – ANNEE 2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-052 du 15 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de sécurisation de l'école communale pour un montant estimatif de 18 956.80€ HT soit 22 748.16€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2021.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de sécurisation de l'école communale prévus en 2021 n'ont pas été réalisés car la Commune n'a pas obtenu de financement du FIPD.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de redemander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une clôture autour de l'école, d'installer un vidéophone et de mettre en place des filtres adhésifs pour l'occultation des vitres pour un montant total réévalué de 22 218€ HT soit 22 475.60€ TTC (certains devis ayant une TVA non applicable).

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention de 17 774.40€ soit 80% de l'opération dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2022.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que Monsieur le Député Fabien MATRAS porte une attention particulière à ce projet et par courrier en date du 07 avril 2022 envoyé à Monsieur le Préfet du Var, soutien la commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de sécurisation de l'école communale pour un montant total réévalué de 22 218€ HT soit 22 475.60€ TTC (certains devis ayant une TVA non applicable),

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention de 17 774.40€ soit 80% de l'opération dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'année 2022,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

